

REFERENTIELS

GESTION DES COOPERATEURS REMUNERATIONS / SPARKWINE



GUIDE D'UTILISATEUR

SAS au capital de 30 000 € – RCS Mâcon 519 816 292 – NAF 6202A



SAS Greenspark
16 Rue Nationale 71420 G  nelard FRANCE



+33 3 58 34 81 50



contact@greenspark.fr



www.greenspark.fr

TABLE DES MATIERES

1	REMUNERATIONS	3
1.1	PRINCIPE	3
1.2	Accès	Erreur ! Signet non défini.
1.3	Données rattachées	Erreur ! Signet non défini.
1.4	Fiches d'attribution	7
1.4.1	Principe	7
1.4.2	Accès	7
1.4.3	Données rattachées	8
1.5	Encours	9
1.5.1	Principe	9
1.5.2	Accès	9
1.5.3	Données rattachées	9
1.5.4	Cas particuliers	12
2	PAIEMENTS	13
2.1	Principe	13
2.2	Accès	13
2.3	Données rattachées	13
3	CAS EXCEPTIONNELS	17

1.1 PRINCIPE

Les caves coopératives rémunèrent leurs adhérents en fonction de leurs apports et en fonction des résultats de la coopérative issus de la vente des produits des associés coopérateurs. La rémunération peut être amenée à varier en fonction de la qualité des produits apportés, qualité définie par le cahier des charges que se fixent les vignerons au sein de leur cave coopérative.

- Système de notation lors de la livraison du raisin (à la vendange) : en général, on note à la qualité sanitaire du raisin et au degré d'alcool probable relevé sur la quai.
- Système de sélection à la parcelle : la cave peut par exemple créer plusieurs catégories liées à la qualité du raisin en fonction du travail du vigneron, associée à une rémunération différenciée. Elle élabore alors une sorte de « charte » pour chaque catégorie. Le viticulteur, tenu de respecter cette charte, est suivi par le technicien de la cave (employé qui s'occupe de la partie vignoble, c'est-à-dire qu'il est au contact des coopérateurs, pour leur donner des conseils, sur le travail de la vigne par exemple)

La rémunération pour chaque coopérateur se fait généralement par acomptes tous les mois.

L'objectif du module est de calculer ces échéances et de générer tous les mois les paiements avec un fichier que la Cave peut déposer à sa banque pour faire les virements.

De plus la Cave doit remettre aux coopérateurs des documents légaux ou des justificatifs de cette rémunération et celle à venir.

Chaque cave décide de la façon de rémunérer ses coopérateurs (à l'hectolitre, au kilo, au kilo degré) et cette décision est prise en assemblée générale.

1.2 Produit

Dans la fiche produit un onglet est dédié au rémunération, c'est là que sont définies les données utilisées par cette fonction.

1.2.1 Données de rémunération

Rajouter la campagne dans l'onglet

Produit (q_gs_produit:a:q_gs_produit)

Général Rémunération Tous les champs

Infos générales

Début de paiement 01/04/2019

Nombre d'échéances 12

Unité de rémunération KILOS DEGRÉS (Kg*)

Source de rémunération TICKET

Périodicité de rému. TOUS LES MOIS

Soustraction lies ? ☐

Produit rému 14.2

Taux kilos*degrés 1 683,6800

N° compte

TVA FRANCE 20%

Code article COOP_51_2019

Description article KD PRODUIT 1 2019

Prix produit [1]

Prix (€/hl/acpt)	Pourcentage	Libellé méthode
2,50	100,0000	Eur/[UNITE]

Echéances produit [12]

Date échéance	Prix/u. moyen	Ter	Par
01/04/2019	2,50	☐	☐
01/05/2019	2,50	☐	☐
01/06/2019	2,50	☐	☐
01/07/2019	2,50	☐	☐
01/08/2019	2,50	☐	☐
01/09/2019	2,50	☐	☐
01/10/2019	2,50	☐	☐
01/11/2019	2,50	☐	☐
01/12/2019	2,50	☐	☐
01/01/2020	2,50	☐	☐
01/02/2020	2,50	☐	☐
01/03/2020	2,50	☐	☐

Générer les échéances

Copier rémunération

Date de début de paiement : Date à laquelle on enclenche le premier acompte des coopérateurs. Cette date sert de base pour le calcul des échéances, elle ne va pas être utilisée ailleurs dans le module.

Nombre d'échéances : Généralement les coopérateurs sont payés en plusieurs échéances car leur rémunération représente des grosses sommes que la cave ne peut pas payer en une fois.

Unité de rémunération :

KILOS DEGRÉS (Kg*)
POIDS (Kg)
SURFACE (Ha)
VOLUME (Hl)

 A choisir en fonction de la décision prise par la Cave.

Source de rémunération :

CALCUL DE SURFACE
DECLARATION DE RECOLTE
PARCELLAIRE
TICKET

 Détermine à quel endroit le système va récupérer les données.

Ces deux informations sont très importantes. Il existe plusieurs façons de calculer et dans une même cave (ex : Volume revendiqué sur la Déclaration de récolte), le calcul peut se faire différemment en fonction des produits.

Mais attention, il y a certaines combinaisons que l'on ne peut pas faire car elles ne sont pas logiques :

- Poids et Déclaration de Récolte car sur les DR il n'y a aucune notion de poids.
- Volume et parcellaire car sur la parcelle il n'y a qu'une notion de surface et sur une parcelle on ne connaît pas le volume produit.

Périodicité de rému. :

TOUS LES 15 JOURS
TOUS LES MOIS

 A sélectionner en fonction de la décision de la cave.

En faisant un clique-droit vous avez accès au paramétrage des périodicités de rémunération :

Vous pouvez alors indiquer la durée du crédit en jours et le jour de l'échéance, ici le 1^{er} de chaque mois.

Durée du crédit jour ? 15 pour 15 jours (28 ??)

Soustraction des lies : Certaines caves décident de ne pas compter les lies dans la base de calcul des rémunérations des coopérateurs. Dans ce cas-là, il convient de cocher cette case et d'indiquer le pourcentage de lies à soustraire dans la case à côté. Les lies seront automatiquement soustraites de la rémunération par le système.

Produit rému 14.2 : Il est possible d'indiquer ici quel produit de rémunération on veut appliquer pour le volume non revendiqué.

Taux kilos*degrés : Méthode de rémunération présente chez certains clients (VDS) = somme (des kilog * degré) / HL (calculer par produit)

Utilisé dans la rémunération au degré hecto : explication sur la formule (sparkvision pas utile)

Bouton de calcul : calcul de rémunération ? FDE ou est il

N° de compte : En effet, comme il y a une facture fournisseur, il y a un achat de produit il est donc obligatoire de déclarer une charge qui doit s'imputer dans un compte de charge. Il est possible de créer un compte par produit et par campagne, ou juste un compte par campagne.

TVA : On peut indiquer le taux de TVA par rapport à ce produit. Il faut savoir que les coopérateurs ont le droit à une TVA réduite pour leurs apports, c'est-à-dire 10%. La TVA se calcule en fonction du produit, donc de la campagne. Si le coopérateur a apporté du raisin en 2018, mais que la rémunération ne se fera qu'en 2021, c'est le taux de TVA de 2018 qui doit être appliquée.

Code article : le système va générer un code article dédié au coopérateur, qui n'est pas utilisé ailleurs, est c'est cet article qui va être utilisé dans les OA, et dans la facture fournisseur.

Il est composé comme ceci : COOP_51_2019 **COOP** pour coopérateur **51** pour le n° du produit que l'on retrouve dans l'onglet général **2019** qui correspond à la campagne.

Description article : Généré par automatiquement par le système. Il sera utilisé pour les OA de vin.

1.2.2 Prix de la rémunération

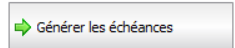
La sous-liste Prix Produit : Celle-ci permet de renseigner les prix de rémunération. Il est possible d'en mettre plusieurs et de rémunérer une partie de la récolte à un certain prix et l'autre partie à un autre prix. (ex : 80% à 12€ et 20% à 10€).

Quand vous double-cliquez sur une ligne, vous pouvez choisir entre 2 méthodes de calcul du prix.

Soit en Euros par unité par acompte (prix à l'hectolitre x le nombre d'hectolitres), soit en Euros par unité (prix à l'hectolitre x le nombre d'hectolitres / nombre d'acomptes).

1.2.3 Échéances

Une fois que le prix est défini, on va pouvoir générer les échéances en cliquant sur le bouton



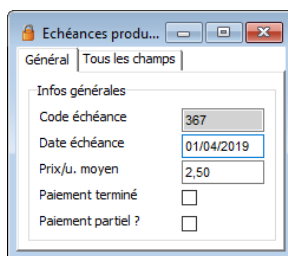
Un tableau est alors généré qui reprend tous les éléments saisis auparavant dans la fiche.

Échéances produit [12]				
Date échéance	Prix/u. moyen	Ter	Par	
01/04/2019	2,50	☐	☐	
01/05/2019	2,50	☐	☐	
01/06/2019	2,50	☐	☐	
01/07/2019	2,50	☐	☐	
01/08/2019	2,50	☐	☐	
01/09/2019	2,50	☐	☐	
01/10/2019	2,50	☐	☐	
01/11/2019	2,50	☐	☐	
01/12/2019	2,50	☐	☐	
01/01/2020	2,50	☐	☐	
01/02/2020	2,50	☐	☐	
01/03/2020	2,50	☐	☐	

Si nouveau prix : pas de prise en compte de la différence donc pas de possibilité d'avoir un nouveau prix en cours de campagne indépendamment (applique sur les nouveaux acomptes, pas de régul les anciens)

Génération échéance : semble remettre à jour les échéances calculés si paiement terminé (paiement partiels)

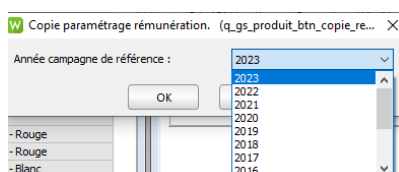
Bouton affichage pour la DR et l'optimisation de surface



Dans certaines caves, les acomptes sont doublés pendant les vendanges car les coopérateurs ont beaucoup de frais à ce moment-là de l'année. L'avantage de cette sous-liste c'est qu'il est possible de modifier les dates d'acomptes directement. Vous pouvez positionner 2 acomptes à la même date.

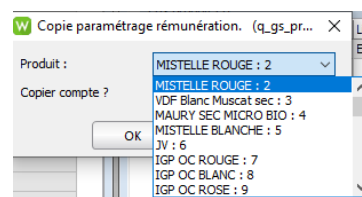
Si le prix est modifié en cours d'année, il faut le modifier dans la sous-liste « prix produit » et cliquer sur générer les échéances. Les prochaines échéances non payées seront automatiquement modifiées.

Le bouton permet de ne pas refaire tous ces paramétrages. Il permet de copier d'un produit sur l'autre et d'une campagne sur l'autre.



Il suffit de cliquer sur l'année de campagne sur laquelle je veux récupérer mon article.

Et de ce fait, sélectionner mon article dans la liste déroulante



----- arrêt examen doc -----

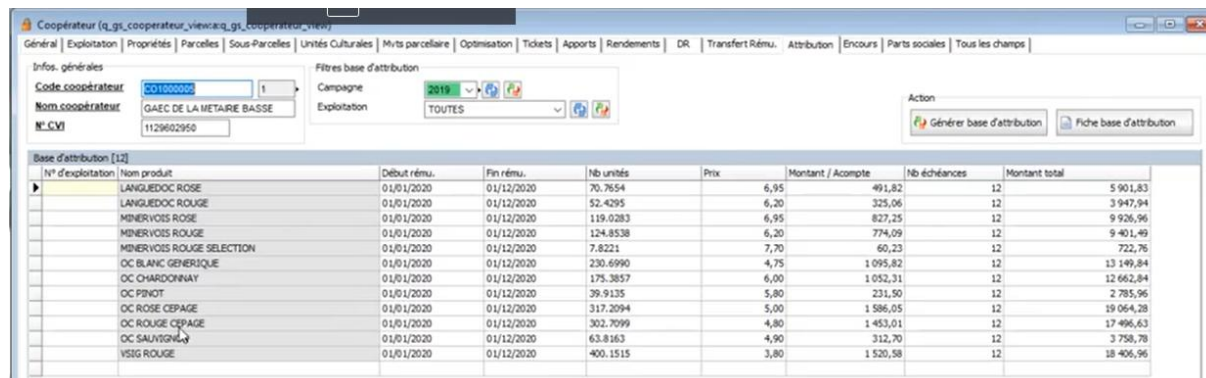
1.3 Fiches d'attribution

1.3.1 Principe

Ce document est le récapitulatif complet de toutes les informations du paiement d'un coopérateur. Il est communiqué aux coopérateurs en décembre ou en janvier en fonction des caves, dès que les DR sont faites.

1.3.2 Accès

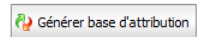
Elles sont accessibles depuis la Campagne ou coopérateur par coopérateur via la fiche coopérateur dans l'onglet attribution.



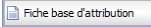
N° d'exploitation	Nom produit	Début rému.	Fin rému.	Nb unités	Prix	Montant / Acompte	Nb échéances	Montant total
	LANGUEDOC ROSE	01/01/2020	01/12/2020	70.7654	6,95	491,82	12	5 901,83
	LANGUEDOC ROUGE	01/01/2020	01/12/2020	52.4295	6,20	325,06	12	3 947,94
	MINERVOIS ROSE	01/01/2020	01/12/2020	119.0283	6,95	827,25	12	9 926,96
	MINERVOIS ROUGE	01/01/2020	01/12/2020	124.8538	6,20	774,09	12	9 401,49
	MINERVOIS ROUGE SELECTION	01/01/2020	01/12/2020	7.8221	7,70	60,23	12	722,76
	OC BLANC GENÉRIQUE	01/01/2020	01/12/2020	230.6990	4,75	1 095,82	12	13 149,84
	OC CHARDONNAY	01/01/2020	01/12/2020	175.3857	6,00	1 052,31	12	12 662,84
	OC PINOT	01/01/2020	01/12/2020	39.9135	5,80	231,50	12	2 785,96
	OC ROSE CEPAGE	01/01/2020	01/12/2020	317.2094	5,00	1 586,05	12	19 064,28
	OC ROUGE CEPAGE	01/01/2020	01/12/2020	302.7099	4,80	1 453,01	12	17 496,63
	OC SAUVIGNON	01/01/2020	01/12/2020	63.8163	4,90	312,70	12	3 758,78
	VSSS ROUGE	01/01/2020	01/12/2020	400.1515	3,80	1 520,58	12	18 406,96

1.3.3 Données rattachées

En fonction des produits du coopérateur et en fonction du paramétrage, en cliquant sur le bouton on va retrouver les informations suivantes :



- Nom du produit
- Début et fin de rémunération théorique
- Nbre d'unités qui correspondent aux données de la DR. Peut, être exprimé en Hl, Kg ou kilos degrés.
- Prix moyen de rémunération
- Montant / acompte
- Nb échéances
- Montant total à régler au coopérateur

Il est possible d'éditer un document en cliquant sur le bouton  qui reprend le détail des produits.

LOGO

BASE D'ATTRIBUTION
Campagne :
24/03/2020

N° CVI :
N° SIRET :
TVA : %

PRODUIT	DEBUT REMU.	FIN REMU.	PRIX UNITAIRE*	NB UNITES	UN	MONTANT / ACOMPTÉ*	NB ECHEANCES	MONTANT TOTAL*
TOTAL								

* Montants exprimés en euros

Il est possible d'envoyer ce document par mail à tous les coopérateurs via le module « Campagne »

Quand on double clique sur une ligne, une fenêtre s'affiche avec tous les détails.

Dans l'onglet « reprise », il est possible de reprendre les bases d'attribution des rémunérations qui n'ont pas été effectuées. Il est possible d'indiquer qu'il s'agit de reprises et faire les paiements à partir de cela.

Base d'attribution (q.gs_coopérateur_view1a_8:q.gs_coop_base_attn)

Général Reprise Tous les champs

Campagne
Campagne 2019

Coopérateur
Code tiers CO1000006
Nom d'entreprise ANDRES Roland

Produit
Code produit KD PRODUIT 1

Dates de rémunération
Début de rémunération 01/04/2019
Fin de rémunération 01/03/2020

Infos reprise
Reprise ? ☐
Echéances payées reprise
Montant payé reprise 0,00
Montant total reprise 0,00

1.4 Encours

1.4.1 Principe

Cet onglet reprend tous les produits du coopérateur au niveau de la rémunération, peu importe la campagne. C'est un récapitulatif de l'état des paiements.

1.4.2 Accès

Une fois les fiches attributions renseignées, les données vont alimenter l'onglet encours de la fiche coopérateur.

1.4.3 Données rattachées

Campagne	Nom produit	Statut	Date dernier	Date prochain	Prix/u	Montant / Acompte	Nb unités	Nb ech. P	Nb ech. R	Nb ech. T	Montant payé	Montant restant	Montant total	Stocks	Montant solde
2012	RIVESALTES	Clos			2,00	9 982,00	49.910000	0	0	5	0,00	4 991,00	4 991,00	49,9100	0,00
2016	RIVESALTES	Soldé	01/05/2017		10,00	5,85	7.610000 H.L.	0	13	13	0,00	76,10	76,10	0,0000	0,00
2019	KD PRODUIT 1	Actif	01/04/2019		2,50	16,70	80.18	0	12	12	0,00	200,45	200,45	80,1814	0,00

Campagne : Campagne à laquelle est rattachée le produit

Nom Produit : Nom du produit à rémunérer

Statut : Indique si l'encours est soldé, clos ou actif

Date dernier : date du dernier encours

Date prochain : date prochaine encours

Prix/U : prix unitaire de rémunération en fonction de l'unité

Montant / acompte : Montant par acompte

Nb Unités : nombre d'unités à rémunérer

Nb ech. P : nombre d'échéances déjà payées

Nb Ech. R : nombre d'échéances qui restent à payer

Nb Ech. T : nombre d'échéances totales à payer

Montant payé : Montant déjà payé au coopérateur

Montant restant : Montant restant à payer au coopérateur

Montant total : Montant total à payer au coopérateur

Stocks : nombre d'unités (Hl, Kg etc..) qui restent à payer par la cave au coopérateur. Cette information est importante pour la justification par le coopérateur auprès de sa banque de ce que la cave doit encore lui payer.

Filtres stocks

Date stocks 

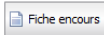
Afficher stocks soldés ? ☐ 

Bloquer paiements ? ☐

Les stocks peuvent être recalculés à date. En effet les coopérateurs ont souvent besoin d'un état de stock au 31 décembre de l'année précédente. Il suffit de rentrer la date souhaitée dans la case date stocks et de rafraichir.

Si vous souhaitez bloquer les paiements, il suffit de cocher la case « bloquer paiements ». Il n'y aura donc plus d'acomptes générés pour ce coopérateur.

Montant solde : Montant du solde du coopérateur auprès de la cave

Quand on clique sur le bouton  vous pouvez éditer un document à remettre au coopérateur pour qu'il puisse justifier de ce qui lui reste à recevoir de la Cave.

LOGO

TERRES PLURIELLES
ENCOURS

25/03/2020

BAZINET Michel
05 RUE DU CANIGOU
66600, VINGRAU

N° EVV : 6623104000

PRODUIT	DERNIERE DATE	PROCHAINE DATE	PRIX/U en EUR	MNT / ACOMPTES en EUR	NB. UNITES en HL	NB. ECH. PAYÉES	NB. ECH. REST.	NB. ECH. TOTALES	MONTANT PAYÉ en EUR	MONTANT RESTANT en EUR	MONTANT TOTAL en EUR	STOCKS en HL	MONTANT SOLDE/HL en EUR
CAMPAGNE : 2010													
2010 - RIVESALTES	05/09/2017		2,00	16,00	8,0000	38	0	38	608,00	0,00	608,00	0,00	0,00
CAMPAGNE : 2011													
2011 - RIVESALTES	05/09/2017		2,00	12,88	6,4400	38	0	38	489,44	0,00	489,44	0,00	0,00
CAMPAGNE : 2013													
2013 - RIVESALTES	05/09/2018		7,00	2,38	0,3400	13	0	13	30,94	0,00	30,94	0,00	0,00
CAMPAGNE : 2014													
2014 - 2014 RIVESALTES	05/07/2019	01/08/2019	7,00	36,26	5,1800	11	2	13	398,86	72,52	471,38	0,80	0,00
CAMPAGNE : 2015													
2015 - 2015 RIVESALTES		01/09/2019	8,00	74,40	9,3000	0	13	13	0,00	967,20	967,20	9,30	0,00
CAMPAGNE : 2016													
2016 - RIV		01/09/2020	8,00	24,35	3,0443	0	13	13	0,00	316,61	316,61	3,04	0,00
2016 - MISTELLE BLANCHE	04/05/2018		2,50	2,51	1,0051	13	0	13	32,64	0,03	32,67	0,00	0,00
2016 - MR	04/05/2018		13,50	68,33	5,0618	13	0	13	888,30	0,05	888,35	0,00	0,00
CAMPAGNE : 2017													
2017 - MR	06/05/2019		13,50	94,68	7,0130	13	0	13	1 230,83	-0,05	1 230,78	0,00	0,00
2017 - MISTELLE BLANCHE	06/05/2019		2,50	3,33	1,3311	13	0	13	43,29	-0,03	43,26	0,00	0,00
2017 - RIV		01/09/2021	8,00	171,98	21,4971	0	13	13	0,00	2 235,70	2 235,70	21,50	0,00
CAMPAGNE : 2018													
2018 - RIV		01/09/2022	8,00	192,84	24,1050	0	13	13	0,00	2 506,92	2 506,92	24,11	0,00
2018 - IGP CAT ROUGE	05/07/2019	01/08/2019	8,00	24,07	3,0087	2	11	13	48,14	264,76	312,90	2,55	0,00
2018 - MR	05/07/2019	01/08/2019	13,50	174,13	12,8986	2	11	13	348,26	1 915,44	2 263,70	10,91	0,00

Dans les 2 tableaux **Ordre d'achat** et **Factures fournisseurs**, vous retrouvez la liste des pièces se rapportant à ce coopérateur.

Grâce aux boutons situés en haut à gauche de l'écran, vous allez pouvoir éditer tous les documents nécessaires ou les envoyer par mail :

Action

 Fiche encours	 Facture	 Relevé des versements	 Relevé des versements	 En cours
 Rejet Bancaire	 Envoi facture	 Attestation d'achat	 Attestation d'achat	 A solder

- Facture



TERRES PLURIELLES
AUTO-FACTURE N° CO1000020-20190405-52
LE 05/04/2019
Page 1 sur 1

FACTURE ETABLIE PAR
TERRES PLURIELLES
 24 avenue Jean Badia
 66720 TAUTAVEL
 TVA intra. com. : FR20776209652

DOIT A
BAZINET Michel
 05 RUE DU CANIGOU
 66600 VINGRAU

INFO(S) COMPLEMENTAIRE(S)

<i>Facture exprimée en EUR</i> Mode paiement : Virement bancaire Conditions de paiement : 30 jours net Date d'échéance : 05/04/2019	N° Coopérateur : CO1000020 N° SIRET : 41320656600015
--	---

LIBELLÉ	QTE	U	PU	MNT HT	TVA	MNT TTC
Echeances : 12 - MR 2017	7,01	HL	13,50	94,68 €	0,00 €	94,68 €
Echeances : 12 - MISTELLE BLANCHE 2017	1,33	HL	2,50	3,33 €	0,00 €	3,33 €
Echeances : 8 - 2014 RIVESALTES 2014	5,18	HL	7,00	36,26 €	0,00 €	36,26 €

TVA	BASE HT	VALEUR

TOTAL HT	134,27
TOTAL TVA	0,00
TOTAL TTC	134,27

Il est obligatoire que ce document s'appelle auto-facture car il s'agit d'une obligation légale.

- Relevé des versements

Il s'agit d'un document obligatoire que le coopérateur va remettre à son comptable pour justifier les paiements reçus.



TERRES PLURIELLES
LISTE DES VERSEMENTS DU 01/07/2019 AU 25/03/2020
25/03/2020
BAZINET Michel
 05 RUE DU CANIGOU
 66600, VINGRAU

VERSEMENT	DATE	MONTANT BRUT		RETENUE		NET PAYÉ		
		HT	TAXES	HT	TAXES	HT	TAXES	TTC
Acompte N° CO1000020-20190705-57	05/07/2019	234,46	0,00	0,00	0,00	234,46	0,00	234,46
Acompte N° CO1000020-20190805-58	05/08/2019	234,46	0,00	0,00	0,00	234,46	0,00	234,46
Acompte N° CO1000020-20190906-64	06/09/2019	507,06	0,00	0,00	0,00	507,06	0,00	507,06
Acompte N° CO1000020-20191004-65	04/10/2019	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
Acompte N° CO1000020-20191105-66	05/11/2019	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
Acompte N° CO1000020-20191205-68	05/12/2019	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
Acompte N° CO1000020-20200106-69	06/01/2020	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
Acompte N° CO1000020-20200206-70	06/02/2020	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
Acompte N° CO1000020-20200305-71	05/03/2020	272,60	0,00	0,00	0,00	272,60	0,00	272,60
TOTAL		2 611,58	0,00	0,00	0,00	2 611,58	0,00	2 611,58

- Attestation d'achats

Il s'agit d'un document obligatoire que le coopérateur doit envoyer aux impôts, pour justifier que la Cave lui a acheté des produits agricoles. Elle n'est utilisable que par les coopérateurs qui sont exonérés de TVA.

Nom et prénoms ou dénomination : TERRES PLURIELLES Profession : Adresse complète : 24 avenue Jean Badia 66720, TAUTAVEL N° SIRET : 77620965200028	ATTESTATION ANNUELLE D'ACHATS DE PRODUITS AGRICOLES en vue du remboursement forfaitaire accordé aux agriculteurs, - délivrée par un redevable la TVA (remplir les rubriques A à D); BAZINET Michel 05 RUE DU CANIGOU 66600, VINGRAU
---	---

Je soussigné, certifie que les produits récapitulés ci-dessous :

- A. ont été livrés par:
BAZINET Michel
exploitant agricole à 05 RUE DU CANIGOU
66600, VINGRAU
- B. font l'objet d'une revente en l'état ou après transformation, soumise à la TVA, ou sont exportés, ou font l'objet d'une livraison intracommunautaire.
- C. Le montant des règlements afférents à ces livraisons et effectués pendant la période du 01/08/2019 au 25/03/2020 s'est élevé à 2 377,12 €.

Nature des produits	Sommes payées à l'exploitant agricole
Oeufs, animaux de basse-cour, lait	€
Céréales, oléagineux, protéagineux	€
Animaux vivants de boucherie et de charcuterie	€
Autres produits	2 377,12 €
Produits de l'ostréiculture	€

D. Je dépose mes déclarations de chiffre d'affaire au service des impôts de

À TAUTAVEL

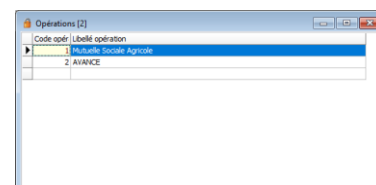
, Le 25/03/2020

1.4.4 Cas particuliers

Il est possible que dans certains cas, la Cave paie certains services pour le coopérateur comme par exemple sa mutuelle, l'abonnement à un magazine ou la buvette. Dans ce cas, elle refacture ses services sur les acomptes.

Ses retenues sont paramétrables dans le référentiel « opérations ».

Dans ce module il est possible de gérer les retenues mais également les avances qui pourraient être faites aux coopérateurs.



C'est ici que vous pouvez également retirer les MCR sur les paiements des coopérateurs.

Attention ! ces retenues sont à saisir tous les mois pour chaque coopérateur.

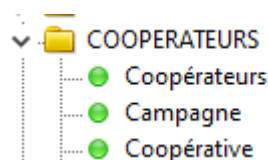
2 PAIEMENTS

2.1 Principe

Une fois les attributions validées, il faut procéder au paiement du coopérateur.

2.2 Accès

Vous pouvez y accéder via le programme « Coopérative »



2.3 Données rattachées

Le screenshot montre l'interface de gestion coopérative. À gauche, une liste de produits avec des dates et des statuts. À droite, une section pour sélectionner des produits et des boutons d'action. En bas, un grand tableau de répartition des paiements par jour, avec des colonnes pour le numéro du journal, la date, le statut, le nombre de coopérateurs, le nombre de produits, le montant HT, le total TVA, et le montant total. À droite du tableau, il y a des champs pour le montant minimum et la date, ainsi qu'un bouton pour générer le journal de paiement.

Il faut indiquer la date à laquelle on se place

Remarque : il est possible d'indiquer une date

Il est possible d'anticiper le paiement des coopérateurs, en créant un fichier que le cave va pouvoir déposer à sa banque et les virements seront faits à la date souhaitée.

Quand on change la date, le système va indiquer dans la liste gauche les produits qui peuvent être rémunérés. Les produits qui apparaissent en orange sont ceux dont c'est la dernière échéance et ceux qui peuvent être soldés.

Produits [6]	Campagne	Nom produit	Nombre d'échéances
2016	MAURY BLANC		
2016	VDF Rosé		
2017	TEST COPIE PRODUIT		
2017	CRVT		
2017	RIV		
2018	CRV TAUTAVEL TERROIR		

Il suffit de basculer dans la liste droite les produits que l'on souhaite rémunérer

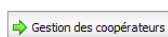
Grâce à la flèche



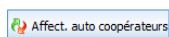
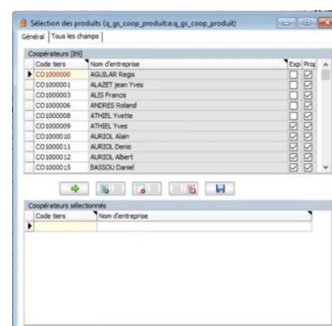
Produits sélectionnés [5]	
Campagne	Nom produit
2018	CRV TAUTAVEL MICRO
2017	RIV
2018	RIV
2016	VDF Rosé
2017	TEST COPIE PRODUIT

Une fois les produits sélectionnés, il faut sélectionner les coopérateurs que la cave veut rémunérer.

Pour cela il existe 2 boutons :



Qui permet d'ouvrir une table liste gauche liste droite dans laquelle on fait basculer les coopérateurs qui produisent ce produit et que l'on veut rémunérer. Ce système est manuel.



Qui permet automatiquement de sélectionner les coopérateurs qui font ce produit.

En cas d'erreur, vous avez la possibilité de cliquer sur le bouton



qui effacera vos sélections dans la liste des produits et celle des coopérateurs.

Vous pouvez appliquer un filtre en renseignant un montant minimum.

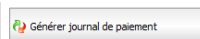
Montant minimum
Montant minimum
[Changer montant](#)

Le système va alors ne remonter que les coopérateurs pour lesquels la cave a un montant égal ou supérieur à régler. En effet, lorsque les règlements sont des petits montants, la cave paie au coopérateur l'ensemble de ses attributions en globalité lors du dernier acompte.

Il est également possible de solder totalement le compte d'un coopérateur à une date précise.

Si la cave souhaite par exemple faire une avance à un coopérateur en dehors des acomptes, il suffit de ne pas sélectionner de produit mais de rentrer directement dans le tableau « coopérateur sélectionnés » le code du coopérateur. En générant le journal de paiements, ça va générer un journal avec l'OA du coopérateur et aucun produit dedans. On va devoir alors ajouter une retenue.

Une fois les produits et les coopérateurs sélectionnés, le journal de paiement va pouvoir être généré en cliquant sur le bouton Lorsque le journal de paiement est généré, les Ordres d'achat le sont également.



Un journal va être créé dans la table de gauche qui reprend toutes les informations liées au paiement.

Rémunération coopérateur [60]						
N° journal	Date paiement	Statut du journal	Nb coopérateurs	Nb produits	Montant tot HT	Total TVA
51	15/01/2022	OUVERT	1	2	50 150,00	5 014,00
45	01/03/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
43	01/02/2020	ANNULÉ	1	0	0,00	0,00
44	01/02/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
60	15/01/2020	OUVERT	9	1	6 837,24	549,66
59	15/01/2020	OUVERT	1	1	232,53	23,24
58	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
57	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
56	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
54	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
53	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
52	15/01/2020	ANNULÉ	0	0	0,00	0,00
50	15/01/2020	PAYÉ	1	2	711 995,00	71 199,50
49	15/01/2020	PAYÉ	2	2	435 642,50	43 564,25
55	15/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00
48	14/01/2020	PAYÉ	1	2	432 507,50	43 250,75
46	14/01/2020	OUVERT	1	1	265,00	53,00
42	14/01/2020	ANNULÉ	1	0	0,00	0,00
41	14/01/2020	PAYÉ	1	0	0,00	0,00
47	14/01/2020	OUVERT	1	1	9,38	0,00
40	13/01/2020	PAYÉ	1	1	2,44	0,00
39	13/01/2020	PAYÉ	1	1	13 500,00	0,00
38	13/01/2020	PAYÉ	1	1	1 170 871,52	117 087,14
37	13/01/2020	ANNULÉ	1	1	0,00	0,00

Rémunération coopérateur (q_gs_coop_cooperative.a.b;q_gs_coop_remuneration)

Général | Détail coop. | Règlements | Tous les champs

Infos générales
 Numéro de journal: 51
 Date de paiement: 15/01/2022
 Statut du journal: OUVERT

Actions
 Générer règlements
 Factures
 Annuler journal
 Envoi factures

Totaux
 Nombre de produits: 2
 Montant tot HT: 50 150,00
 Montant Total: 55 164,00

Synthèse par produit [2]

Nom produit	Campagne	Nbr. échéances	Nbr. coopérateurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Mutuelle Sociale Agricole		0	1	-10,00	-2,00	-12,00
RIV	2018	1	1	50 160,00	5 016,00	55 176,00

Montant HT: 50 150,00 Montant TVA: 5 014,00 Montant TTC: 55 164,00

Quand on double clique sur une ligne apparait un journal de paiement avec un 1^{er} onglet récapitulatif de tous les produits payés, le nombre de coopérateurs concernés et le montant HT et TTC pour chaque produit.

Il reprend également les retenues appliquées.

Dans l'onglet « Détail coop. » vous retrouvez tous les OA par coopérateur. En double cliquant sur la ligne, on retrouve le détail de l'acompte.

Ordre d'Achat (q_gs_coop_cooperative.a.b;db)

Général Coopérateur | Tous les champs

Infos générales
 N° OA/facture: 51
 Type ordre d'achat: COOPERATEUR
 Statut ordre d'achat: Saisi

Infos fournisseur
 Code fournisseur: CO1000085
 Libellé fournisseur: FERRER Suzanne
 Contact: 1 - FERRER Suzanne

Infos de paiement
 Devise: EUR
 TVA: FRANCE 20%
 Mode de paiement: Virement Société Générale

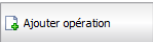
Données complémentaires
 Total HT: 50 150,00
 Total TTC: 55 164,00
 Total TVA: 5 014,00

Action
 Ajouter opération

Commentaire édition

Afficher lignes OA [2]

Ligne	Code article	Description article	Description article	Quantité	Co	Prix HT	PU TTC	Montant HT	Montant TTC
10	COOP_31_2018	RIV 2018	Solde RIV 2018	1 254,0000	UN	40,0000	44,0000	50 160,00	55 176,00
20	COOP_1	Mutuelle Sociale Agricole		1,0000	UN	-10,0000	-12,0000	-10,00	-12,00

Il est possible à ce moment-là, d'ajouter une opération, soit une retenue, soit une avance en cliquant sur le bouton 

Un pop-up s'affiche. Il est possible de choisir la nature de l'opération et le prix unitaire. S'il s'agit d'une retenue, il faudra indiquer un montant négatif dans le prix unitaire.

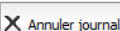
Ajout d'une opération (q_gs_be_coop_add...)

Opération: Mutuelle Sociale Agricole : 1

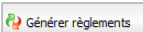
Quantité: 1

Prix unitaire: 0,00

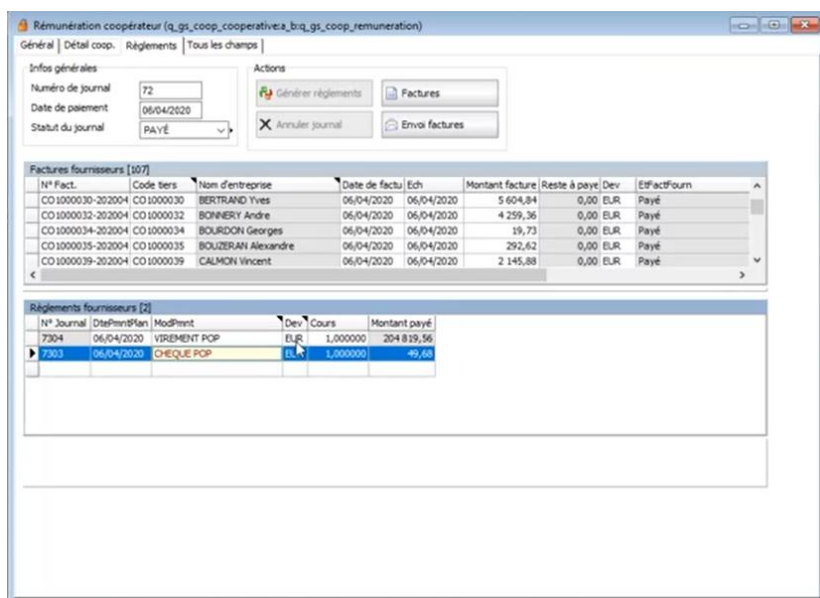
OK Annuler

Si vous avez fait une erreur, il est possible d'annuler votre journal en cliquant sur le bouton 

sans qu'il n'y ait d'impact comptable dans le système.

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton  vous ne pouvez plus rien modifier, car celui-ci génère la facture et le journal de règlement global et un journal par mode de paiement (chèque, virement).

Vous retrouverez dans l'onglet « règlements » l'ensemble des factures et les journaux de règlement.



Rémunération coopérateur (q_gs_coop_cooperative_a_b.q_gs_coop_remuneration)

Général | Détail coop. | Règlements | Tous les champs

Infos générales
 Numéro de journal: 72
 Date de paiement: 06/04/2020
 Statut du journal: PAYÉ

Actions
 Générer règlements
 Factures
 Annuler journal
 Envoyer factures

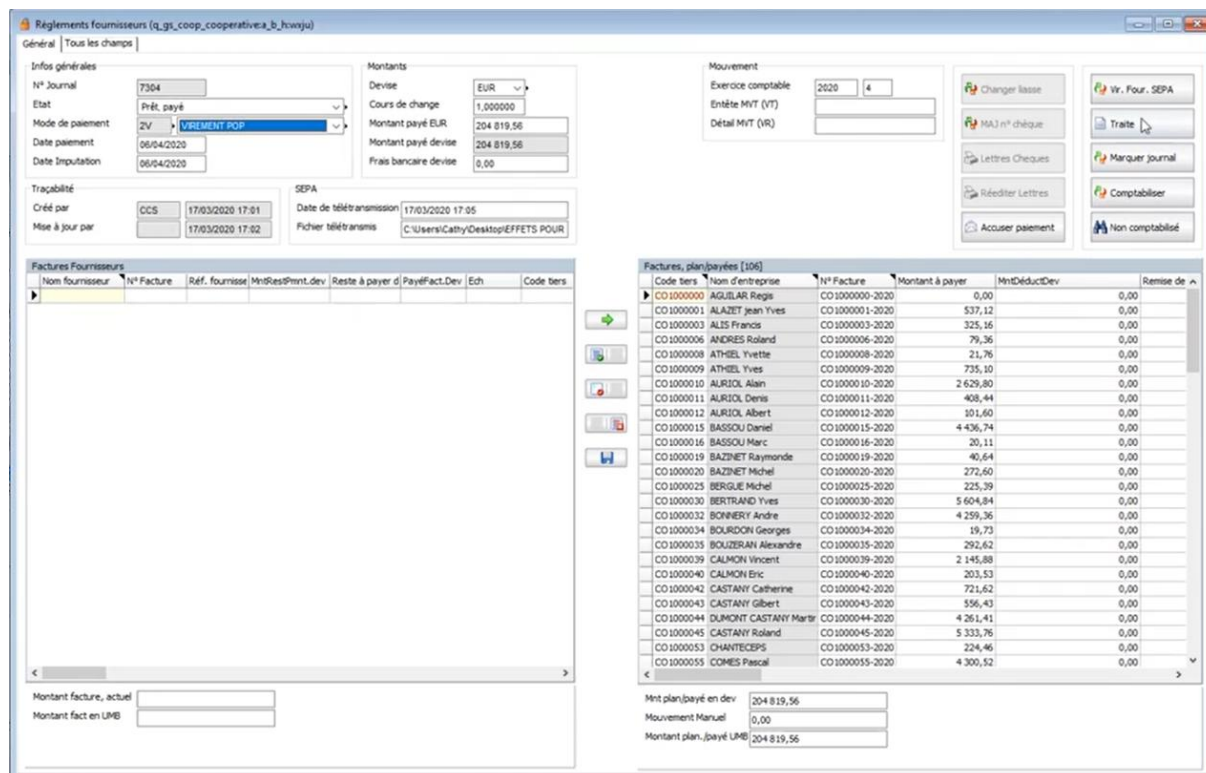
Factures fournisseurs [107]

N° Fact.	Code tiers	Nom d'entreprise	Date de factu	Ech	Montant facture	Reste à payer	Dev	Effectif
CO 1000030-202004	CO 1000030	BERTRAND Yves	06/04/2020	06/04/2020	5 604,84	0,00	EUR	Payé
CO 1000032-202004	CO 1000032	BOHNERIE Andre	06/04/2020	06/04/2020	4 259,36	0,00	EUR	Payé
CO 1000034-202004	CO 1000034	BOURDON Georges	06/04/2020	06/04/2020	19,73	0,00	EUR	Payé
CO 1000035-202004	CO 1000035	BOUZERAN Alexandre	06/04/2020	06/04/2020	292,62	0,00	EUR	Payé
CO 1000039-202004	CO 1000039	CALMON Vincent	06/04/2020	06/04/2020	2 145,88	0,00	EUR	Payé

Règlements fournisseurs [2]

N° Journal	DatePrintPlan	ModPrint	Dev	Cours	Montant payé
7304	06/04/2020	VIREMENT POP	EUR	1,000000	204 819,56
7303	06/04/2020	CHEQUE POP	EUR	1,000000	-49,60

Pour obtenir le fichier à déposer à la banque, il suffit de double cliquer sur le journal de règlement et utiliser le bouton 



Règlements fournisseurs (q_gs_coop_cooperative_b_h.wjvu)

Général | Tous les champs

Infos générales
 N° Journal: 7304
 Etat: Prêt payé
 Mode de paiement: ZV - VIREMENT POP
 Date paiement: 06/04/2020
 Date imputation: 06/04/2020

Montants
 Devise: EUR
 Cours de change: 1,000000
 Montant payé EUR: 204 819,56
 Montant payé devise: 204 819,56
 Frais bancaire devise: 0,00

Mouvement
 Exercice comptable: 2020
 Entête MVT (VT):
 Détail MVT (VR):

Traçabilité
 Créé par: CCS
 Date de télétransmission: 17/03/2020 17:01
 Mise à jour par: 17/03/2020 17:02
 Fichier télétransmis: C:\Users\Cathy\Desktop\EFFETS POUR

SEPA
 Date de télétransmission: 17/03/2020 17:05
 Fichier télétransmis: C:\Users\Cathy\Desktop\EFFETS POUR

Factures Fournisseurs

N° Facture	Ref. fournisseur	N° Facture	Montant à payer	MontDeducDev	Remise de
CO 1000000	AGUILAR Regis	CO 1000000-2020	0,00	0,00	
CO 1000001	ALAZET Jean Yves	CO 1000001-2020	537,12	0,00	
CO 1000003	ALIS Francis	CO 1000003-2020	325,16	0,00	
CO 1000006	ANDRES Roland	CO 1000006-2020	79,36	0,00	
CO 1000008	ATHIEL Yvette	CO 1000008-2020	21,76	0,00	
CO 1000009	ATHIEL Yvette	CO 1000009-2020	735,10	0,00	
CO 1000010	AURJOL Alain	CO 1000010-2020	2 629,80	0,00	
CO 1000011	AURJOL Denis	CO 1000011-2020	408,44	0,00	
CO 1000012	AURJOL Albert	CO 1000012-2020	101,60	0,00	
CO 1000015	BASSOU Daniel	CO 1000015-2020	4 436,74	0,00	
CO 1000016	BASSOU Marc	CO 1000016-2020	20,11	0,00	
CO 1000019	BAZINET Raymond	CO 1000019-2020	40,64	0,00	
CO 1000020	BAZINET Michel	CO 1000020-2020	272,60	0,00	
CO 1000025	BERGUE Michel	CO 1000025-2020	225,39	0,00	
CO 1000030	BERTRAND Yves	CO 1000030-2020	5 604,84	0,00	
CO 1000032	BOHNERIE Andre	CO 1000032-2020	4 259,36	0,00	
CO 1000034	BOURDON Georges	CO 1000034-2020	19,73	0,00	
CO 1000035	BOUZERAN Alexandre	CO 1000035-2020	292,62	0,00	
CO 1000039	CALMON Vincent	CO 1000039-2020	2 145,88	0,00	
CO 1000040	CALMON Eric	CO 1000040-2020	203,53	0,00	
CO 1000042	CASTANY Catherine	CO 1000042-2020	721,62	0,00	
CO 1000043	CASTANY Gilbert	CO 1000043-2020	556,43	0,00	
CO 1000044	DUMONT CASTANY Martine	CO 1000044-2020	4 261,41	0,00	
CO 1000045	CASTANY Roland	CO 1000045-2020	5 333,76	0,00	
CO 1000053	CHANTECEPS	CO 1000053-2020	224,46	0,00	
CO 1000055	COMES Pascal	CO 1000055-2020	4 300,52	0,00	

Montant facture, actuel: 204 819,56
 Montant fact en UMB: 0,00
 Montant plan, payé UMB: 204 819,56

Depuis ce module, vous pouvez éditer toutes les factures du coopérateur et les envoyer par mail.

Une fois le règlement effectué, l'encours va être mis à jour sur la fiche coopérateur.

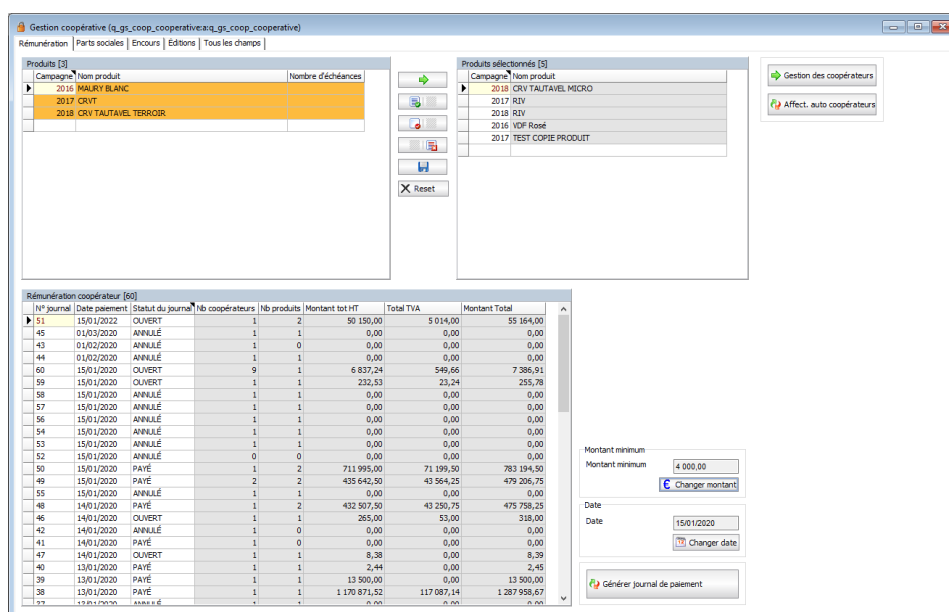
Dans l'onglet « Encours », vous avez accès à la liste des encours pour l'ensemble de la cave.

3 CAS EXCEPTIONNELS

- Les caves coopératives n'ont pas le droit de faire des bénéfices. Il faut alors dépenser l'argent restant en investissements d'équipements ou de logiciels, ou alors il faut le reverser aux coopérateurs. Pour cela il y a 2 cas de figure :
 - VTV et TRO : rémunération des coopérateurs en fonction du prix de vente des produits de la cave et de ce qui a été écoulé car il peut y avoir 2 ou 3 ans d'écart entre le moment où le coopérateur apporte son raisin et qu'il soit payé. La Cave sait réellement ce que leur a rapporté chaque produit. Une fois les charges, les investissements et les coûts fixes enlevés, la cave sait exactement ce qu'ils peuvent reverser aux coopérateurs.
 - POU et VDS : Rémunération des coopérateurs avant même d'avoir vendu les produits. L'AG fait une estimation du prix de vente et au final il se peut que la cave ait vendu plus ou moins cher les produits. Il y a donc une différence que l'on appelle le solde des rémunérations, qui peut être soit positif soit négatif.

Dans SparkWine, une fois que les échéances ont été définies, elles les sont sans le solde. Le solde est traité à part.

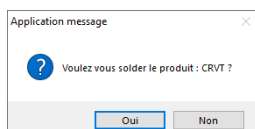
Une fois que les 13 échéances sont passées, le produit peut continuer à être payé car il garde le statut « ACTIF ». Il va alors apparaître en orange dans le module « Coopérative » car le solde n'a pas encore été réglé.



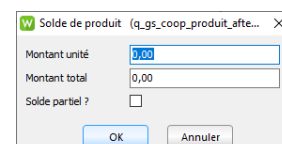
Il est possible qu'il n'y ait pas de solde sur un produit. Il convient alors de le clôturer.

Pour solder un produit on le prend dans la liste gauche et on le bascule dans la liste droite.

Au moment où vous allez enregistrer la liste droite, le système, pour chaque produit, va demander si vous souhaitez le solder.



Si la réponse est oui, le système va vous demander le prix du solde et s'il s'agit d'un solde partiel. En effet si le montant du solde est trop élevé et que la Cave n'a pas la trésorerie nécessaire pour payer, la Cave peut décider de payer en plusieurs fois. Il est possible d'exprimer le montant du solde, soit par unité (ex : 2€ par HL), soit d'attribuer un montant fixe à tous les coopérateurs.



La suite de la procédure reste la même que pour les paiements normaux. Vous pouvez visualiser le solde dans la vue « Encours ».

Dans certaines caves (TRO, VDS), le solde intervient juste après les échéances. Ils rajoutent 1 ou 2 acomptes sur les paiements et réajustent ses paiements à la fin.

- Dans Jeeves, on génère un OA. Dans cet OA on retrouve les différents produits qui sont achetés et qui portent un numéro d'article, avec une ligne par article.

Factures Fournisseurs [rg_0c_cmg_compta_rg_wgw] [Fourn] [Consult] [Rapporteur] [Comptablement - OK] [Règlement]

Infos générales

N° facture fournisseur : **FRANCE1000005**

Date de Fact./Réglpt. : **15/01/2020** / **15/01/2020**

Cote tiers : **CO1000005**

A payer à : **FERRIS marie Claude**

Catégorie fournisseur : **FERRIS marie Claude**

Libellé facture : **Fournisseurs copierieur**

Réf. fournisseur :

Montant facture

Montant TTC devise	783 194.50
TVA totale devise	71 199.50
TVA Uniq.	FRANCE 10%
Montant HT	711 995.00
Devise	EUR = 1,000000

Détail TVA

TVA	(TAUX, HT, TIA)	FRANCE 10%	783 194.50	71 199.50
TVA 1	(TAUX, HT, TIA)	0.00	0.00	0.00
TVA 2	(TAUX, HT, TIA)	0.00	0.00	0.00
TVA 3	(TAUX, HT, TIA)	0.00	0.00	0.00
TVA 4	(TAUX, HT, TIA)	0.00	0.00	0.00
TVA 5	(TAUX, HT, TIA)	0.00	0.00	0.00

Escompte

Escompte % jusqu'à : **0.0000** / **15/01/2020**

Facture [Général] [Approuver] [Tous les champs]

Général

Type Facture : Normal

Etat Facture Vour : Annulé

Approuvé par : MBT / Maxime Biot

Traçabilité

Crédit par : MBT / 15/01/2020 11:00

Mise à jour par : MBT / 15/01/2020 11:00

Annulé par :

Compilablation

Cste D. / Intermediaire : 014111111 / 96000000

Mod. Récep / appro : COOP / COOP

Approbation imputation : Reception saliste

Mode imputation : Imputation automatique

Htt réq. en:épisode : 11 / 2020 / 1

Date Imputation : 15/01/2020

Frais annexes

Assurance	0.00
Frais expédition	0.00
Emballage	0.00
Transport	0.00

Montants

Montant TTC devise	783 194.50
Montant payé devise	0.00
Escompte devise	0.00
Reste à payer devise	783 194.50
Montant TTC UMB	783 194.50
Escompte UMB	0.00
Reste à payer UMB	783 194.50

Infos paiements

Mode de paiement : Virement Sec&M Générale

Condition paiement : 30 Jours

Compte bancaire :

Echéance : 15/01/2020 / 0

Date d'échéance : 0.00

Chèque retard :

Date réele paiement : 15/01/2020

Debiçage paiement

Préal :

Liaison raison blocage :

Debiçage pour :

Approuver

N° ordre d'achat : 79

Montant à approuver : 0.00

Montant sauré : 711 995.00

Approbation finale de facture [D]

Fir	Date approbation	Etat approbation	Technic
MBT	15/01/2020	Reception saliste	11
MBT	15/01/2020	Approbation finale	12

Actions

- Annuller facture
- Debiçage paiement
- Factures bloquées
- Non comptabilisées
- Non rapprochées
- Non perçues

Factures fournisseurs (lg_gn_coop_cooperative_a_b_gravik)

Facture | Complément | Rapprochement | Rapprochement - OA | Règlement | Liasse | Tous les champs

Infos générales

N° facture fournisseur :

Code tiers :

Tiers :

Créer le lien

Apurement	
Montant à apurer	0.00
Montant apuré	711 995.00
Auto apurement facture-OA	

Réglement

Date d'import :

Import model

Import facture

Comptabiliser facture

Comptabiliser toutes les factures

Cependant, il existe un système dans Jeeves standard dans l'onglet rapprochement, qui permet d'effectuer le lien entre la facture et les ordres d'achat. C'est ce qui est utilisé pour le module coopérateurs.

Ce rapprochement se fait via 2 écritures comptables :

Approbation Finale de facture [2]				
	Par	Date approbation	Etat approbation	N°Mvt
①	▶ MBT	15/01/2020	Réception saisie	11
②	MBT	15/01/2020	Approbation finale	12

① Lors de la saisie de la facture fournisseur, le système va venir impacter le compte du coopérateur, le compte de TVA et un compte intermédiaire. Le compte intermédiaire est un compte spécifique que l'on va venir annuler ensuite dans une 2^{ème} écriture.

Approbation Finale de facture (q_gs_coop_cooperative;a_b_ga:att)

Général | Tous les champs

N° facture fournisseur:

Date d'approbation:

Mod Stand, Imput. recep:

Date Imputation:

Approuvé par:

Etat approbation:

Comptabilisation

Exercice/ Période:

N° Mouvement:

Lignes de mouvement, approbation [3]								
Pos	N° compte	Libellé compte	Libellé détail de mouvement	Débit	Crédit	MntDev	Cours de char	Dev
10	40111111	COOPERATEUR		0,00	783 194,50	-783 194,50	1,000000	EUR
30	38500000	STOCK EN VOIE D'ACHEMINEMENT		711 995,00	0,00	711 995,00	1,000000	EUR

② Une fois le lien créé entre l'OA et la facture, une deuxième écriture est générée et celle-ci va annuler le compte intermédiaire en le mettant au débit et venir impacter le compte de charge.

Tout cela est fait en automatique par le système.

- Dans le cas des métayages, le comportement est différent au niveau du système. En effet, quand on génère les bases d'attribution, il faut que cela impacte à la fois l'exploitant et le propriétaire. Le système le reconnaît et le génère. Car la cave paye les 2, le propriétaire et l'exploitant.

Pour un exploitant, le système va à la fois générer la base d'attribution de l'exploitant, en enlevant la part du propriétaire, et va générer l'attribution du propriétaire, en fonction de la répartition.

Dans les paiements du propriétaire, on retrouvera un OA par exploitation. Le coopérateur propriétaire recevra autant de paiements qu'il possède de métayage.

- Paramétrage des données obligatoires sur la fiche article

Dans q_gs_param dans l'onglet coopérateur vous pouvez retrouver toutes les informations pour paramétrer les données article par défaut

Compte produit : il convient de créer un compte qui s'appelle COOP. Il n'y a pas besoin de renseigner les comptes car ils le sont sur le produit. De ce fait, tous les articles ont la même famille comptable.

Sous-famille article : il convient de créer une famille tarifaire qui s'appelle COOP. C'est une donnée obligatoire.

Type de stock : il faut qu'il soit renseigné NON GERE EN STOCK. Reprendre les paramétrages faits chez POU et VTV.

Classe article : saisie obligatoire

Code dépôt : saisie obligatoire

Libellé type OA : Permet de séparer les OA normaux (marchandises, MS) des OA des coopérateurs

Il faut également saisir 3 données obligatoires qui se trouvent dans la fiche coopérateurs onglet général pour utiliser le module :

Mod.Input.Fact.	COOP	▶
Mod.Input.Approb.	COOP	▶
Mode de paiement rgl.	Virement Société Générale	▼

Le paramétrage a déjà été vu dans le référentiel. En cas de changement de TVA voir ce qui a été fait chez VTV.

- Dans la majorité des cas, les caves payent à l'hectolitre, à la surface ou au kilo sauf VDS qui utilise le kilo degré. Le kilo degré est censé être plus juste dans la rémunération des coopérateurs, car cela prend en compte ce qui a été apporté par le coopérateur et la qualité de ce qu'il a apporté. Car plus le degré en sucre est élevé plus le coopérateur va être payé. L'unité de rémunération sera kilo degré dans la fiche produit. Il ne se base que sur les tickets car c'est le seul endroit où on retrouve le poids et le degré d'alcool. Le système va créer un taux global du produit par rapport à ce qu'ont apporté les coopérateurs. Vous retrouvez la formule dans la fiche produit mais le système le calcule automatiquement. Pour un coopérateur on va multiplier les kilos et les degrés apportés et on va le diviser par le taux kilos degrés. C'est le résultat de cette opération que l'on va multiplier par le prix. Voir cadrage VDS.